

Strasbourg, le 2 janvier 2024

Collecte et valorisation des sapins de Noël

Les résident·es de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sont invités à déposer leurs sapins de Noël dans les déchèteries pour permettre leur valorisation. Ils doivent être déposés dans les bennes à déchets verts sans décoration et sans sac plastique (y compris les sacs à sapin). Les sapins seront ensuite broyés et transformés en compost après quelques mois de maturation, comme tous les déchets végétaux.

Il n'y a pas de période limite de dépôt. Les horaires des déchèteries sont disponibles sur strasbourg.eu/decheteries

Les sapins mis dans les bacs d'ordures ménagères ne pourront pas être valorisés en compost mais seront incinérés et produiront de l'énergie. Ils doivent être coupés ou mesurer moins d'1,5m pour être collectés. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de jeter son sapin sur la voie publique (acte considéré comme dépôt sauvage de déchets passible d'une amende minimum de 135 euros).

Pour plus d'informations : strasbourg.eu/web/strasbourg.eu/-/ou-jeter-son-sapin

